

Saint Denis, le 26 juin 2023

**ARRETE N° CD/34/2023**

Portant délégation de signature à  
Madame Brigitte ABSYTE,  
Conseillère Départementale  
-----

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-3 ;
- VU** la décision du conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Cyrille MELCHIOR en qualité de Président du conseil départemental ;
- VU** la décision n° 30 de la Commission permanente du 22 février 2023 relative à la convention « Petite Ville de Demain de Trois-Bassins » ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1** : Délégation de signature est consentie à Madame Brigitte ABSYTE, Conseillère départementale, à effet de signer la convention cadre « petite ville de demain » de la commune de Trois-Bassins portant avenant à la convention d'opération de revitalisation du territoire du TCO, le mardi 27 juin 2023.
- ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Cyrille MELCHIOR

